



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Blois, le 20 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécheresse : levée des mesures de restriction

**Les mesures de limitation et de restriction liées à la sécheresse sont levées pour l'ensemble du département de Loir-et-Cher**, compte tenu des pluies de mi-octobre et des épisodes pluvieux annoncés par Météo-France.

De même le niveau de vigilance sécheresse est également levé compte tenu de la baisse des consommations, de la fin des phénomènes d'évapotranspiration de la végétation et d'évaporation des surfaces en eau.

La surveillance va se concentrer dans les prochains mois, sur les niveaux des nappes d'eau souterraines qui restent pour le moment à des niveaux faibles à très faibles. Leur recharge dans les prochaines semaines sera déterminante pour aborder l'année 2023.

**« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »** (article L. 210-1 du code de l'environnement).

**Consulter l'arrêté de levée sécheresse sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher :**

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41